

# Fiche signalétique

Date de révision: 05-mai-2014 Numéro de révision: 3

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit BENJAMIN MOORE COLLECTION INTERIOR 100% ACRYLIC

EGGSHELL ENAMEL DEEP BASE

Code du produit F3193B

Classe de produit PEINTURE DILUÉE À L'EAU

**Couleur** Tous

FabricantNuméro d'urgenceBenjamin Moore & CieCANUTEC: 613-996-6666

Montvale, NJ 07645 Tél.: 855-724-6802 www.benjaminmoore.com

101 Paragon Drive

#### 2. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Limestone	1317-65-3	15 - 40%
Titanium dioxide	13463-67-7	3 - 7%
Propylene glycol	57-55-6	1 - 5%
Silica, crystalline	14808-60-7	0.1 - 0.25%

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

## Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur

#### Effets possibles sur la santé

# F3193B-BENJAMIN MOORE COLLECTION INTERIOR 100% ACRYLIC EGGSHELL ENAMEL DEEP BASE

**Voies majeures d'exposition**Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

**Effets aigus** 

**Yeux** Peut causer une légère irritation.

**Peau** La substance peut causer une légère irritation de la peau.

**Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion** Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des

vomissements et la diarrhée.

Effets chroniques Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très

sensibles.

Contient : Silice cristalline. Le CIRC (I) a établi que, sous une forme inhalable, la silice cristalline est cancérigène pour l'être humain. Le risque de cancer dépend de la durée et du degré d'exposition à l'inhalation de la bruine de pulvérisation ou de la

Date de révision: 05-mai-2014

poussière de ponçage provenant de la peinture s èche.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Troubles médicaux aggravés Aucun connu

HMIS Santé: 1\* Inflammabilité : 0 Réactivité: 0 EPI : -

## Légende HMIS

0 = Danger minimal

- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- \* = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

#### 4. PREMIERS SOINS

**Conseils généraux** Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

**Contact avec les yeux**Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant

abondamment avec de l'eau et du savon.

**Inhalation** Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la

suite. Consulter un médecin au besoin.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriées Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux

circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Date de révision: 05-mai-2014

Équipement de protection individuelle pour les Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire

autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection

complète.

Risques spécifiques à la substance chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu

ou à la chaleur extrême.

Sensibilité à l'impact mécanique No

Sensibilité à la décharge statique No

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)Non applicablePoint d'éclair (°C)Non applicableMéthode de mesure du point d'éclairNon applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite supérieure d'explosion:

Non applicable
Non applicable
Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité : 0 Instabilité : 0 Spécial : -

#### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

pompiers

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

# 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation

adéquate.

Précautions environnementales Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les

récipients appropriés pour la disposition.

Autres informations Aucun connu

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les

vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

Date de révision: 05-mai-2014

porter un équipement respiratoire approprié.

**Entreposage** Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie- Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Limestone	N/E	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA 3 mg/m <sup>3</sup> - TWA 20 mg/m <sup>3</sup> - STEL	N/E	10 mg/m³ - TWAEV
Titanium dioxide	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA 3 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV
Propylene glycol	N/E	N/E	N/E	10 mg/m³ - TWAEV for assessing the visibility in a work environment 155 mg/m³ - TWAEV 50 ppm - TWAEV	N/E
Silica, crystalline	0.025 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.10 mg/m³ - TWAEV designated substance regulation	0.1 mg/m³ - TWAEV

#### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Date de révision: 05-mai-2014

Odeur peu ou pas d'odeur

Densité (Ibs/gal)

Densité

Densité

1.13 - 1.25

PH

Non disponible

Viscosité (centistokes)

Non disponible

Taux d'évaporation

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Non disponible

Non disponible

Non disponible

% solides en masse 40 - 55 % solides en volume 25 - 45 % volatiles en masse 45 - 60 % volatiles en volume 55 - 75 Teneur limite réglementaire en < 150

COV (g/l)

Point d'ébullition (°F) 212
Point d'ébullition (°C) 100
Point de congélation (°F) 32
Point de congélation (°C) 0

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Méthode de mesure du point

Non applicable

Non applicable

d'éclair

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Limite inférieure d'explosion: Non disponible

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Possibilité de réactions dangereuses La polymérisation dangereuse ne peut survenir.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Date de révision: 05-mai-2014

# Toxicité aiguë

#### **Produit**

Aucun renseignement disponible

#### Composant

Limestone

LD50 oral : 6,450mg/kg (Rat) données de fournisseur Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Titanium dioxide

LD50 oral : >10000mg/kg (Rat) LD50 cutané : >10000(lapin) (Lapin)

LC50 Inhalation (Poussière): >6.82 mg/L (Rat, 4 hr.)

Propylene glycol

LD50 oral : 20000mg/kg (Rat) LD50 cutané : 20800mg/kg (Lapin)

Silica, crystalline

LD50 oral: 500mg/kg (Rat) données de fournisseur

#### **Toxicité chronique**

#### Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
				Carcinogène
		2B - Possible		Listed
Titanium dioxide		Human		
		Carcinogen		
Silica, crystalline	A2 - Suspected	1 - Human	Known Human	Listed
	Human	Carcinogen	Carcinogen	
	Carcinogen			

- Sous forme de particules inhalables, la silice cristalline est maintenant considérée comme cancérogène pour l'humain par le CIRC (1). Le risque de développer un cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition aux particules et poussières inhalables produites par le sablage de peinture sèche.
- Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

#### Légende

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

Date de révision: 05-mai-2014

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# Effets écotoxicologiques

#### **Produit**

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

**Composant** 

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

CL50:>1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Propylene glycol

CL50:710 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Propylene glycol

CE50:>10000 mg/L (Daphnia magna - 24 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Les contenants vides et secs peuvent être recyclés dans le cadre d'un programme de recyclage de contenants. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Non réglementé

ICAO / IATA Non réglementé

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Date de révision: 05-mai-2014

IMDG / IMO Non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationaux

**TSCA États-unis**Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

# Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### **INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom Chimique Propylene glycol Propylene

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

#### **INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

#### SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

#### Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxique



## 16. AUTRES INFORMATIONS

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 05-mai-2014

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 855-724-6802

Date de révision: 05-mai-2014

Sommaire de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

F3193B

Fin de la fiche signalétique